



Compte-rendu du Comité Social d'Administration Local du 4 avril 2023

En réponse aux déclarations liminaires, le Président a admis les difficultés, ainsi que la charge supplémentaire induite par la mise en place de GMBI. Il a reconnu l'évolution de notre administration et les difficultés qui en découlent. Il s'est également félicité de la volonté de lutter contre la fraude proclamée par le ministre de tutelle G. ATTAL. Nous lui avons répondu qu'il serait peut-être temps que le ministre descende de sa tour d'ivoire et prenne la mesure des véritables conditions de travail des agents chargés de la lutte contre la fraude fiscale. Quand on considère des éléments comme par exemple, la loi ESSOC, nous lui avons fait part de notre scepticisme vis-à-vis de la volonté réelle du ministre...

- **La campagne déclarative IR 2023.**

Nous avons rappelé les conditions de travail des agents des SIP qui font face à un flux de contribuables qui se pressent d'ores et déjà à nos portes, et ce depuis plusieurs semaines. La Campagne ne démarre pourtant officiellement que le 13 avril. Le planning de réception pour les agents des SIP démarrera pour sa part, à compter du 28 avril.

Nouveauté cette année : la calculette IR disparaît de l'application ILIAD. Il faudra désormais utiliser l'application COLBERT pour créer des simulations.

Pour ce qui concerne le contrôle des crédits d'impôts, qui sont de plus en plus sujets à la fraude, chaque responsable de SIP a toute latitude pour créer un seuil. Ce contrôle devrait désormais être pris en compte du point de vue statistique, au titre de « la fraude empêchée »...

Nous avons fait remarquer que la fraude au crédit d'impôt relevait de plus en plus de certains réseaux très organisés... Nous avons également rappelé que c'était la volonté de passer à la télé déclaration et au tout numérique qui avait conduit à ne plus demander de justificatifs. Le montant récupéré par la « fraude empêchée » pour 2022, pour la Sarthe, est estimé à un million d'euros, et concerne 149 dossiers.

La Sarthe fera de nouveau partie des départements dont la date limite de dépôt est la plus tardive, soit le 8 juin. Il semble bien que cette situation ne puisse être changée. Notre département est condamné à mener une campagne IR plus longue que d'autres...

Les permanences dans les France-Services ne se tiendront que si trois rendez-vous minimum sont maintenus par demi-journée. Les agents de SIP qui devront assurer ces permanences pourront éventuellement utiliser les véhicules de service de la Direction.

Les problèmes d'effectif pour répondre aux contraintes voulues par cette campagne ont été évoqués. Nous avons fait part de notre étonnement suite à la création d'un poste d'inspecteur au 1^{er} septembre alors que dans le même temps quatre agents et un contrôleur allaient être supprimés. Aucune réponse ne nous a été apportée. Le rôle du futur inspecteur demeure donc à ce jour obscur. Par contre, pour ce qui concerne les quatre agents et le contrôleur, nous connaissons tous leur rôle, et les missions qu'ils accompliront pendant la campagne IR... L'an prochain, ils auront disparu !!!...

Nous avons également dénoncé le télescopage de dates butoir entre la campagne IR et la « nouvelle campagne » GMBI.

Nous avons évoqué enfin le sujet du télétravail pendant la campagne IR pour ce qui concerne l'accueil physique et téléphonique. En réponse, l'administration a indiqué que pendant cette période exceptionnelle, le chef de service avait toute latitude pour diminuer les jours de télétravail. Il ne s'agit que de l'application stricto-sensu du protocole télétravail de la DGFIP.

Cinq contractuels ont réussi le concours. Quatre en poste à Mamers et un en poste à l'accueil du CDFP du Mans qui ne seront très certainement pas remplacés dans l'immédiat...

- **La formation professionnelle : bilan 2022 et plan 2023.**

Nous avons dénoncé le développement exponentiel des e-formations. Nous avons, en particulier dénoncé la e-formation déployée pour SEMAFOR qui aurait mérité à nos yeux une vraie formation.

Le responsable de la formation professionnelle a finalement indiqué que l'application compliquait quelque peu l'organisation des stages. Nous n'avons pas manqué d'ironiser sur sa mise en place. L'administration a reconnu de nombreux dysfonctionnements, mais a néanmoins tenu à préciser que de nombreux correctifs étaient régulièrement déployés.

Le responsable de la Formation Professionnelle a reconnu qu'il existait une diminution du « vivier » de formateurs locaux. Il y a eu en effet quelques départs (retraite, mutations...). La Formation Professionnelle recrute !!!

- **Questions diverses.**

Le Président a souhaité nous convier à un groupe de travail sur l'attractivité de notre administration. Etrangement depuis quelques années, la DGFIP n'attire plus...

Nous avons demandé où en était la situation des bâtiments de Saint-Calais et de la rue Nicot, sont-ils sur le point d'être vendus ?... Réponse : le bâtiment de Saint-Calais est géré par le pôle domanial de Nantes et a été estimé à 400 000 €. Une opération de cession est lancée. Une proposition d'achat a été faite à 150 000 €. Pour le bâtiment de Nicot, la mise en vente est différée car il reste des archives. En attendant, il pourrait servir de lieu de tournage pour le cinéma, ou encore de solution d'hébergement d'urgence provisoire, compte tenu de l'affluence attendue pour les 24 heures du Mans, et de la pénurie de chambres d'hôtel.

Le prochain mouvement des inspecteurs principaux et inspecteurs divisionnaires a été évoqué. Il s'agit de postes au choix. La direction nous a informés que les trois postes proposés en Sarthe n'apparaissaient jamais en premier choix pour les candidats.

Déclaration liminaire au Comité Social d'Administration Local du 4 avril 2023

Monsieur le Président, Ave Praesis Magister,

Le *Fiscus*, dont sont issus les mots *fisc* et *fiscalité*, désignait à l'origine la corbeille ou le panier fabriqué en jonc ou en osier qui recueillait les deniers versés par les contribuables pour être remis à la caisse centrale de Rome ou à la caisse provinciale. Les Romains sous l'impulsion d'Auguste avaient organisé leurs finances publiques en centralisant les recettes de l'État à travers les *Aerarium* (Trésor de l'État romain) sous la dépendance du *Fiscus* (trésor impérial). Ils distinguaient deux catégories d'impôts : les *tributa* et les *vectigalia*, lesquels répondent en gros, à ce que notre administration qualifie aujourd'hui de contributions directes et de contributions

indirectes. Tout cela n'a donc pas trop changé depuis ce bon Auguste. Pour ce qui les concerne, les dividendes versés aux actionnaires répondent donc plutôt à la définition des *tributa*.

Monsieur le Président, de tout temps, les *tributa* ont été contestés. Ils ont été jugés parfois trop élevés, parfois injustes, parfois mal calculés. Il y a même eu, à une époque, un ministre qui souffrait de *tributum allergy*, et qui ne possédait pas, juré, craché, de compte à l'étranger. De tout temps il y a donc eu de la *tributum fraud* !!! Mais jamais celle-ci n'a atteint le niveau qu'elle atteint aujourd'hui. Vous l'aurez compris, *Praesis Magister*, nous faisons allusion à la pratique d'origine romaine désormais bien connue de nos amis banquiers dite du « cum cum ».

« Cum » en latin signifie « et ». « Cum cum » littéralement « et et » peut donc se traduire en gros, par donnant-donnant, ou encore tout le monde est gagnant... La pratique du « cum cum » interne consiste pour un actionnaire d'une entreprise à transférer la propriété de ses actions quelques jours avant la distribution de dividendes à une banque française, exonérée pour partie de la taxe sur les dividendes. Après le paiement des dividendes, les actions et les dividendes sont restitués au propriétaire initial. Il existe aussi le « cum cum » externe. Là, le schéma se complexifie en faisant intervenir des sociétés écran et des établissements bancaires étrangers, tout en utilisant des conventions fiscales favorables.

Le « cum cum » peut être présenté par certains *argentarii* ou autres *numularii* (les banquiers), au regard de l'énergie déployée pour la réaliser, comme une pratique légale d'optimisation fiscale. Elle n'en constitue pas moins, au regard de notre administration, un abus de droit, constitutif de fraude fiscale. C'est d'autant plus vrai si le gain fiscal obtenu, c'est-à-dire l'impôt éludé, fait l'objet d'un partage entre l'établissement bancaire et son client.

Cette antique pratique révélée au grand public en 2018 entraîne bon an mal an, la perte d'environ 30 milliards de *denarii* de recettes publiques pour notre seul pays, 150 milliards au plan européen.

L'empereur agacé par cette situation a lancé la semaine dernière une opération inédite et d'ampleur : les sièges de 4 *ripae* (banques) gauloises, et une bretonne ont fait l'objet de perquisitions conduites de manière simultanée. Cette réaction des *autorictates*, des pouvoirs publics, est, à nos yeux un peu tardive. Elle prouve néanmoins s'il en était besoin, que la fraude ne cesse de se développer et de se complexifier. Nous rappelons, à cet égard, l'urgence de se doter de moyens législatifs efficaces, *lex dura*, de moyens humains, *humanis opibus*, en nombre suffisant, et de moyens matériels, *materialibus opibus*, nécessaires pour combattre l'évasion fiscale et la fraude fiscale la *tributum elabi* et la *tributum fraud*. Et puis finalement, la chasse au « cum cum » ne constituerait-elle pas un bon moyen pour assurer la retraite de nos légionnaires ?

Des *humanis opibus*, des moyens humains, il va nous en falloir cette année pour répondre à toutes les sollicitations induites par cette nouvelle campagne IR, cette nouvelle *tributum expeditionem*. Car, il est loin le temps où, rien moins que sept légions SIP étaient cantonnées à demeure dans le département. Aujourd'hui, il n'y en a plus que trois, dont une seule à *Cenomanensis*, au Mans, qui, à n'en pas douter va voir défiler des hordes de contribuables désarmés. Il n'est pas certain que la muraille, qui se fait vieille (elle date de 280), suffise à les contenir...

D'autant plus que cette année sera particulière, puisqu'à la campagne classique va venir se greffer la campagne « gérer mes biens immobiliers » (GMBI). Ce *venditio* « détail » est loin d'être anodin quand on sait que d'ores et déjà GMBI génère près de 80% des appels vers les centres de contact les *contactus centers*.

Alors même que nos armées ont vu succomber plus de 21 000 légionnaires depuis 2012. Alors même que les seules légions SIP ont, pour leur part, perdu 25% de leur effectif depuis

2015. Alors même que depuis la dernière guerre contre les *covidii*, le peuple *adsiduus* (les contribuables) frappe de nouveau à nos frontières. Comment les survivants, les *reliquiae*, vont-ils pouvoir faire face ?

Praesis Magister, le nombre de contribuables reçu à nos guichets a augmenté en 2022 avec une hausse de près de 30 % par rapport à 2021. En parallèle les contacts téléphoniques ne faiblissent pas avec une croissance de près de 10 % par an. Sachant que des *legati*, des « ambassadeurs » vont devoir de plus assurer des permanences dans les *Gallia Officia*, les France Services, nous sommes très inquiets pour la santé des légionnaires, mais aussi pour celle des troupes auxiliaires.

Non, *Praesis Magister*, répétez-le à l'envi au *Director generalis*, la dématérialisation et le NRP n'ont pas, et ne peuvent pas tout régler !!!... Réfléchissez-y avant de jeter vos troupes dans l'arène, car bientôt, ils n'auront d'autre choix que de prononcer la formule consacrée :

Ave Cesar, morituri te salutant ! ...

